



RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉ

2025



TABLE DES MATIÈRES

Le mot de la Présidente	04
Le mot de la Directrice Générale	05
I. Le Gip Seine & Yvelines Environnement	06
II. Gouvernance	07
III. Contrôle et Supervision	11
IV. Résumé des activités réalisées	14
V. Rencontre avec ses membres, partenaires et acteurs locaux	28
VI. Finances et ressources humaines	31
VII. Prospectives et projets futurs	39

Vers toujours plus de transparence de l'urbanisme vis-à-vis de la biodiversité ordinaire...



Yvelines
Le Département



Versailles Grand Parc
communauté d'agglomération



**SAINT
QUENTIN
EN YVELINES**
Terre d'innovations

TERRITOIRE
**Boucle
Nord de Seine**
MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

MONTESSEON

Villennes
sur Seine



CITALLIOS
PROXIMITÉ & EXPERTISES

EPAMSA
Établissement Public d'Aménagement
du Mantois Seine Aval

PARIS-SACLAY



BULLION

**Société
des Grands
Projets**



Maule



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Nicole Bristol

VP à l'Environnement, la Biodiversité et au Développement Durable du Conseil Départemental des Yvelines



Au moment où nous publions ce rapport annuel, l'actualité internationale confirme l'urgence d'intégrer pleinement la biodiversité au cœur des politiques territoriales. Le récent cycle d'évaluations présenté lors du 12^e Plénum de l'IPBES en février 2026 rappelle un constat sans équivoque : **toutes les activités humaines et économiques dépendent de la biodiversité et contribuent à son érosion**, générant un risque systémique pour nos sociétés et pour la stabilité même de nos modèles de développement. L'IPBES souligne également que les conditions actuelles d'activité, en particulier pour les acteurs économiques, ne sont plus compatibles avec un avenir juste et durable, appelant à une transformation profonde des pratiques et des cadres de décision.

Dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine, cette réalité prend un relief particulier. Nos territoires se trouvent à la croisée de pressions multiples : dérèglements climatiques, fragmentation des habitats, besoins croissants en infrastructures et en mobilités. Le rapport international rappelle que des écosystèmes sains constituent un **socle indispensable à la résilience**, qu'il s'agisse d'eau, d'approvisionnements, d'infrastructures ou de sécurité économique. Face à ces enjeux, notre opérateur territorial intensifie son accompagnement : intégration de la biodiversité dans les stratégies d'aménagement, appui à la gestion durable des ouvrages, prospective climatique, mobilisation des services écosystémiques comme leviers d'adaptation. Les travaux de l'IPBES soulignent l'importance de stratégies transparentes, de données robustes, mais aussi d'une collaboration inclusive intégrant collectivités, entreprises et acteurs locaux.

Notre rôle est donc plus essentiel que jamais : **traduire la science en action** et permettre aux décideurs d'anticiper, d'arbitrer et d'investir dans des solutions réellement « nature-positives ». À travers nos missions, nous contribuons à bâtir un modèle territorial résilient qui s'appuie sur la connaissance, l'innovation et une coopération renouvelée. Dans un contexte où la biodiversité est reconnue comme un déterminant majeur de l'avenir de nos territoires, nous poursuivons avec conviction une ambition : faire du vivant un pilier stratégique partagé pour préparer un futur durable, attractif et résolument plus résilient.

Merci à l'ensemble des élus, techniciens, partenaires et citoyens engagés à nos côtés. Ensemble, nous continuerons à construire des territoires durables, solidaires et résilients.

LE MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Carine Bryselbout

S'adapter, évoluer, proposer : un GIP au service de son territoire



En 2025, notre opérateur a démontré sa capacité à répondre aux enjeux prégnants du territoire par des actions concrètes, solidaires et résolument tournées vers l'efficacité opérationnelle. Notre responsabilité est claire : faire du vivant et de la résilience un levier tangible d'aménagement et de protection, y compris — et surtout — pour les collectivités les plus dépourvues de moyens.

Ainsi, l'année 2025 a marqué un tournant majeur. Pour la première fois, grâce à notre ingénierie interne renforcée, notamment en **modélisation hydraulique**, nous avons accompagné **quatre communes dépourvues d'ingénierie**, frappées de plein fouet par les tempêtes d'octobre 2024 et les inondations qui ont touché des dizaines d'habitations. Nous les avons soutenues depuis la préfiguration de leurs projets jusqu'au **financement à hauteur de 90 %** et à l'**engagement des travaux** destinés à réduire durablement leur vulnérabilité au ruissellement. Cet appui incarne parfaitement le rôle de tiers public que nous revendiquons : à la fois expert, facilitateur et accélérateur de solutions.

2025 fut également l'année de la **préfiguration de notre futur site naturel de compensation, de renaturation et de restauration**, dont l'agrément est attendu cet été. Cet outil stratégique offrira aux entreprises un accès à des solutions de compensation robustes, réglementaires ou volontaires, notamment via les crédits biodiversité. Il contribuera à structurer une offre locale cohérente, crédible et opérationnelle, au service d'un développement réellement nature-positif.

Enfin, nous avons intensifié nos actions d'évitement, depuis les **diagnostics flash** pour aider au choix du bon foncier jusqu'à l'accompagnement des chantiers en tant qu'**écologue référent**. Ces interventions, discrètes mais déterminantes, évitent chaque année des impacts irréversibles sur les milieux, des procédures administratives longues, et des dépenses inutiles.

En 2026, nous poursuivrons cette ambition : transformer la stratégie politique en résultats visibles, utiles et durables pour nos territoires et leurs habitants.



I.

LE GIP SEINE & YVELINES ENVIRONNEMENT

Le Groupement d'intérêt Public (GIP) Seine & Yvelines Environnement (SYE) a été créé en janvier 2018 par les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine pour offrir des solutions de compensation des atteintes à la biodiversité. Le GIP intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué ou maître d'oeuvre, soutenant les territoires et institutions dans le développement durable et accompagnant les aménageurs pour des projets intégrant les dimensions sociales, environnementales et financières tout en réduisant et compensant les impacts négatifs sur l'environnement.

Dans le cadre de leur politique environnementale, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont lancé une offre de compensation écologique en Vallée de Seine, reconnue dès février 2015. Ce service « clé en main » s'adresse aux maîtres d'ouvrages publics et privés devant compenser les impacts de leurs aménagements sur les milieux naturels dans le cadre des procédures réglementaires. L'objectif est de minimiser l'empreinte écologique des aménagements dès leur conception en appliquant la démarche « éviter, réduire, compenser ».

Cet engagement permet de réaliser les opérations d'équipement et de développement urbain programmées en limitant leur impact sur l'environnement et les reports calendaires. Si nécessaire, des compensations pérennes et de qualité sont mises en œuvre pour maintenir l'équilibre environnemental et la qualité de vie des habitants à proximité des aménagements.

En 2021 les membres du GIP ont renforcé son rôle en le dotant de leviers d'action de développement durable et en déployant des moyens d'entretien des espaces naturels. Le GIP apporte une expertise territoriale et une agilité d'action à ses adhérents. Il peut associer d'autres partenaires publics ou privés de manière maîtrisée, garantissant l'équilibre de ses recettes et dépenses et assurant la pérennité de son action dans un contexte de finances publiques contrôlées.

Le GIP SYE fonctionne en quasi-régie, en tant que personne morale indépendante pouvant émettre des factures, et agit comme un service externalisé des membres. Il fait partie juridiquement de l'environnement normatif de ses membres, avec un contrôle équivalent à celui exercé sur leurs propres services.

L'objectif du présent Rapport Annuel d'Activité 2025 est de présenter le fonctionnement administratif annuel et le travail quotidien au service de la biodiversité effectué au bénéfice des territoires.



II.

GOUVERNANCE

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DÉCISIONNELS



Les membres du Groupement d'Intérêt Public sont représentés au travers de l'Assemblée Générale et de son Conseil d'Administration.

La Présidence du GIP SYE est assurée par Madame Nicole Bristol. Madame Carine Bryselbout en sa qualité de Directrice Générale du GIP a appliqué les décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale et géré les affaires courantes (embauches, gestion de l'organisation et des ressources humaines en adéquation avec le volume d'activité, maîtrise des dépenses courantes, facturations, communication, etc.) sous l'autorité de Madame la Présidente. Toutes les décisions majeures du GIP sont prises en Assemblée Générale et en Conseil d'Administration.

Les membres sont répartis selon deux collèges. Les membres fondateurs ; Conseil Départemental des Yvelines et Conseil Départemental des Hauts-de-Seine constituent le Collège 1 et disposent chacun de 4 représentants (4 titulaires et 4 suppléants). Les autres collectivités ou établissements publics sont rassemblés au sein du Collège 2 et disposent chacun d'un représentant (1 titulaire et 1 suppléant).

Leur présence au GIP vaut présence de leur Collectivité d'appartenance. Le GIP n'est donc pas un Tiers indépendant à la gestion autonome. C'est l'existence des Collèges qui fait l'existence du GIP en tant qu'Opérateur Public Environnemental. Le GIP n'a pas de Délégation de Service Public. Il est un Service Public « externalisé » et dépendant. Il n'est pas un Bureau d'études privé.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour définir la stratégie et suivre les orientations et actions menées, la gouvernance est assurée par des élus, considérés comme de véritables ambassadeurs des actions portées par le GIP et les garants de l'alignement des stratégies engagées avec les différentes politiques territoriales : politiques environnementales, de reconquête de la biodiversité et du développement durable, politiques de l'aménagement, des services, transports et logements, politiques de résilience alimentaire et politique de l'eau notamment.

En 2025, les Assemblées Générales se sont tenues les 7 juin et 16 décembre 2025.

11 délibérations ont été soumises au vote et adoptées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cet organe est composé de représentants des différentes catégories et natures juridiques représentatives de la variété des membres du Groupement. Il met en œuvre les orientations définies par l'Assemblée Générale et notamment dans la déclinaison opérationnelle des stratégies de développement des services ainsi que sa stratégie foncière, élit le Président et adopte le budget de l'exercice suivant.

En 2025, les Conseils d'Administration se sont tenus les 18 mars, 17 juin, 16 septembre et 16 décembre 2025.

26 délibérations ont été soumises au vote et adoptées.



ORGANES DÉCISIONNELS :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est organisé en deux collèges distincts, assurant une représentation équilibrée des différentes institutions territoriales et organismes partenaires.

Cette structure bicéphale permet une gouvernance collaborative et démocratique, reflétant la diversité des acteurs impliqués dans le développement territorial.

Collège 1

Représentants Institutionnels

Nicole Bristol – Présidente et Conseil Départemental Yvelines
Marie-Noëlle Charoy – Conseil Départemental Hauts-de-Seine
 Josiane Fischer – Conseil Départemental Hauts-de-Seine
 Joséphine Kollmannsberger – Conseil Départemental Yvelines
 Nathalie Lederman – Conseil Départemental Hauts-de-Seine
 Marc Tourelle – Conseil Départemental Yvelines
Yves Revillon – Conseil Départemental Hauts-de-Seine
Pauline Winocour-Lefevre – Conseil Départemental Yvelines



Départements

Représentation des Conseils
Départementaux des Yvelines et Hauts-de-Seine



Établissements Publics

Collaboration avec EPA, EPT et organismes territoriaux partenaires



Communes

Participation active des communes de Maule, Prunay-en-Yvelines, Orcemont, Bullion et Sainte-Mesme

Collège 2

Partenaires et Collectivités

Jean-Baptiste Baroni – Commune de Montesson
 Damien Behr – EPA Mantois Seine-Aval
 Christophe Buhot – Smager
Marion Carré – Société du Grand Paris
Claire Chagnaud-Forain – CA Versailles Grand Parc
 Franck Fontaine – CU Grand Paris Seine et Oise
Martin Guespereau – EPA Paris Saclay
 André Mancipoz – EPT Boucle Nord de Seine
 Virginie Oks – Commune de Villennes-sur-Seine
 Isabelle Satre – CU Saint-Quentin en Yvelines
Maurice Sissoko – SEM Citallios
 Faustine Urbain – Commune de Maule
 Xavier Caris – Commune de Bullion
 Jean-Louis Charpart – Commune de Prunay
 Isabelle Copetti – Commune de Sainte Mesme
 Nathalie Tatin – Commune d'Orcemont

Évolution de la Gouvernance

Courant 2025 : Cinq nouvelles communes ont rejoint l'Assemblée Générale, renforçant ainsi la représentation territoriale et la capacité d'action collective de l'assemblée.

MÉCANISME DE SUPERVISION ET DE CONTRÔLE

Le mécanisme de contrôle et de supervision du GIP SYE, relève du contrôle analogue d'un Opérateur Public en quasi-régie. Créé par un Arrêté Préfectoral le GIP SYE est composé de Collectivités Territoriales et opérateurs de l'État représentés par des membres désignés.

La Préfecture a son droit de contrôle légal permanent sur toutes les décisions du GIP en tant que Direction décentralisée de l'État.

Les Membres ont un droit de contrôle du fonctionnement du GIP qui exerce comme un Service « intégré extérieur ».

Un Commissaire aux Comptes mandaté par le Conseil d'Administration, auquel il rend compte, est chargé du Contrôle des Comptes et de la certification de la sincérité de ceux-ci. Il a comme autre mission, annexe mais essentielle, d'attester que le taux de 80 % de l'activité du GIP a bien été réalisé pour ses membres, en conformité avec les articles 2511-1 à 2511-5 du Code de la commande Publique qui encadrent l'effectivité de la quasi-régie entre le GIP et ses membres.

La Cour Régionale des Comptes peut se charger de vérifier l'utilisation des fonds publics alloués au GIP provenant des Communes, Départements, Etablissements Publics. Le Statut de quasi-régie fait du GIP un Opérateur Public à part entière dépendant de ses Membres.



LE COMITÉ DES PARTIES PRENANTES

Sur proposition du Conseil d'Administration qui en a délibéré le 24/04/2024 et dans le but de soutenir les services du GIP Seine & Yvelines Environnement dans son rôle d'innovateur au service des enjeux environnementaux des Territoires, le Comité des parties prenantes a été installé et sa présidence a été confiée à Monsieur Eddie AIT, Maire de Carrières-sous-Poissy et vice-président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, en charge des mobilités.

Le comité se voit investi de la mission d'appuyer les équipes SYE dans l'identification des enjeux futurs, l'élaboration de concepts opérationnels nouveaux, l'engagement d'expérimentations territoriales :

- » Se faire appuyer de chercheurs du monde scientifique et technique
- » Paragonner avec d'autres territoires
- » Apporter le regard des acteurs opérationnels sur la mise en œuvre :
 - » Remontée des difficultés rencontrées par les acteurs du territoire
 - » Expression des besoins de ces acteurs

Le Président du Comité des Parties Prenantes rend compte au moins une fois par an au Conseil d'Administration de l'avancement de ses travaux, des conclusions des missions engagées, des orientations proposées et ses impacts sur le programme pluriannuel d'activité du GIP SYE.

Les premières thématiques identifiées sont :

- » Proposer la définition d'une doctrine relative à la compensation environnementale en milieu agricole,
- » Structurer une stratégie globale favorable au cycle de l'eau et disponibilité aux usagers,
- » Engager la consultation des élus communaux et intercommunaux (Yvelines et Hauts-de-Seine) sur leur :
 - » Niveau de compréhension de leurs obligations réglementaires
 - » Connaissance de SYE
 - » Hiérarchie des enjeux environnementaux

III.

CONTRÔLE ET SUPERVISION

DÉTAILS SUR LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE EXERCÉ PAR LES COLLECTIVITÉS

Pour analyser l'existence concrète du Contrôle Analogue au sein du GIP SYE, il est essentiel de constater que les Membres ont un droit de regard permanent sur tous les actes de gestion du GIP SYE assurés par la Direction Générale et sa Présidente.

Tous les documents reçus et émis par le GIP (contrats, marchés, factures, fiches de paie, conventions, location ou achat de matériels bureautiques et opérationnels, supports de communication) sont librement consultables sur simple demande ou visite, selon les règles administratives en vigueur, par les Membres. Le contrôle de légalité du GIP SYE est constant. Le GIP est sous le regard vigilant de ceux qui l'ont créé et qui le gèrent.

En 2025, deux membres ont sollicité le GIP pour exercer leur contrôle analogue à travers des revues de gestion :

- » Conseil Départemental des Yvelines : 28/05/2025 et 12/09/2025
- » Conseil Départemental des Hauts-de-Seine : 13/05/2025 et 01/10/2025

Par ailleurs, entre septembre et novembre 2025, l'ensemble des membres ont été sollicités afin de réaliser une revue des projets prévus pour 2026 et suivantes par chacun afin d'identifier leurs adhérences avec l'offre de service du GIP et anticiper son plan de charge.

De plus, dans la continuité du dialogue engagé en 2024, un groupe de travail, auquel a participé la majorité des Membres, a élaboré des propositions visant à faire évoluer le mode de gouvernance du GIP. Ces propositions concernent :

- » Des précisions sur les modalités de quorum,
- » La désignation d'un administrateur auditeur interne
- » Ainsi que les modalités de désignation des représentants des membres du collège 2 au conseil d'administration

Elles ont fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée Générale lors de la séance du 16/12/2025.



EXEMPLES DE DÉCISIONS IMPORTANTES INFLUENCÉES PAR LES COLLECTIVITÉS

Les objectifs stratégiques du GIP sont définis de manière double et complémentaire :

L'Assemblée Générale décide les grandes stratégies de développement de la structure, le Conseil d'Administration établit les propositions opérationnelles de déclinaison de celles-ci avec l'appui éventuel du Comité des Parties Prenantes. Nous pouvons citer le souhait de voir élargir les services proposés par le GIP en matière d'écologie (développement durable, Brigade Entretien des Espaces, etc.), la stratégie foncière, la recherche de financements pour un reste à charge des projets le plus faible possible.

Chaque membre, par sa commande ambitieuse et innovante, permet au GIP de structurer une vision, une orientation, proposer un outil au service de la reconquête écologique du territoire. Nous pouvons ainsi citer la création du SNCRR sur la boucle de Chanteloup ou la réponse conjointe au Pacte en Faveur des haies agricoles souhaités par le Conseil Départemental des Yvelines, une nouvelle manière d'aborder la concertation du public dans un projet de réaménagement de berges (Assistance à Maîtrise d'Usage maillée à un diagnostic écologique) par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, une nouvelle manière environnementale et urbaine d'aborder le Guide de l'Arbre par la Communauté Urbaine de GPSEO, la sécurisation d'une filière agricole en difficulté par une offre de compensation adaptée sous l'impulsion de l'EPA Paris Saclay, etc.

En 2025, l'Assemblée Générale a délibéré 11 fois et le Conseil d'administration 26 fois sur les sujets imposés par ses statuts (approbation des procès-verbaux des instances précédentes, des comptes, des orientations pluri-annuelles, etc.) ainsi que de nombreux sujets, dans le but d'accompagner le déploiement de ces objectifs stratégiques.

En 2025, les délibérations de l'Assemblée Générale (AG) et du Conseil d'Administration (CA) du GIP Seine & Yvelines Environnement se concentrent sur plusieurs modifications et mises à jour de la convention constitutive.. Par exemple, la délibération AG 2025-11 traite de la modification de la convention constitutive afin de sécuriser le lien de quasi-régie et de contrôle analogue établi entre le GIP et ses membres, tandis que les délibérations CA 2025-12 à 16, autorisent la Présidente et la Directrice Générale du GIP à signer tout document se rapportant à l'exécution des ORE (obligations réelles environnementales) sur 5 sites de compensation en accompagnement de l'un de ses membres.

Plusieurs entités ont rejoint le GIP en 2025 :

- » La commune de Maule (AG 2024-05)
- » La commune de Prunay-en-Yvelines (AG 2025-07)
- » La commune de Orcemont (AG 2025-08)
- » La commune de Bullion (AG 2025-09)
- » La commune de Sainte-Mesme (AG 2025-10)

Ces nouvelles adhésions renforcent la diversité et la représentativité du GIP, permettant ainsi d'élargir son champ d'action et d'intégrer de nouvelles perspectives dans ses projets environnementaux.

Les conventions et partenariats sont également renforcés, avec des accords tels que la Convention de mise à disposition de locaux professionnels et d'un parking à destination des collaborateurs du GIP et leurs visiteurs (CA 2025-08 et 09) ou la convention CA 2025-19 conclue afin d'autoriser l'installation de 5 ruches par un apiculteur, sur un site de compensation à Epône, propriété de Conseil Départemental des Yvelines.

IV. — RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS RÉALISÉES

RENFORCEMENT DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE DE L'OPÉRATEUR DE COMPENSATION

La stratégie foncière du GIP est en premier lieu orientée vers la constitution d'un portefeuille virtuel, rassemblant à fin 2025 un foncier préqualifié par les équipes de Seine et Yvelines Environnement en vue d'être présenté dans un dossier d'autorisation environnementale d'un aménagement.

En 2025, 37 ha ont été ajoutés au catalogue foncier.

Cette préqualification intègre :

- l'évaluation à dire d'expert par le GIP d'un potentiel de gain écologique et sa nature (milieux, espèces protégées, ...),
- les modalités de maîtrise foncière souhaitées par le propriétaire actuel (vente, ORE, ...),

Très exceptionnellement la stratégie foncière du GIP lui permet de se porter acquéreur d'un foncier en avance de phase pour le maître d'ouvrage afin d'en sécuriser la maîtrise le temps de l'instruction par les services déconcentrés de l'Etat. A ce titre en 2024 le groupement a acquis 5 ha de forêts situées à proximité immédiate d'un Espace Naturel Sensible Départemental et moins d'1 ha de milieux humides extrêmement dégradés dans les Yvelines.

Le catalogue actuel, représentant une surface totale de 107 ha, est constitué au fil des opportunités (sollicitations des propriétaires privés ou publics, projets de reconquête écologique sans financement, etc...) et mobilisé selon les besoins identifiés pour nos membres.



ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE – STRATÉGIE DE DÉPÔT DES DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES ET CONTRÔLE QUALITÉ DES LIVRABLES TIERS

Accompagner nos membres dans leur stratégie d'autorisation réglementaire environnementale de leurs projets d'aménagements est source d'économies et de sécurisation des délais. Les livrables produits par les bureaux d'études de nos membres peuvent être de qualité variable, parfois au sein même des dossiers. Notre objectif : **du temps gagné ou qui n'est pas perdu**, c'est-à-dire un calendrier d'autorisation ou de travaux respecté, un dossier qui passe mieux de façon globale avec moins d'irritants dans son parcours administratif.

Etat initial faune flore et habitat avec une pression d'inventaire mal calibrée amenant à des demandes d'inventaires complémentaires, évaluation des zones humides erronée identifiant à tort des zones humides (cas d'un collège yvelinois) ou les sous estimant, mesures Eviter-Réduire-Compenser mal conduites amenant à des problématiques en phase chantier (cas d'un projet de ZAC actuellement accompagné par SYE), sont autant de points d'attention nécessitant une expertise métier et sur lesquels nos équipes sont sollicitées en urgence de rattrapage.

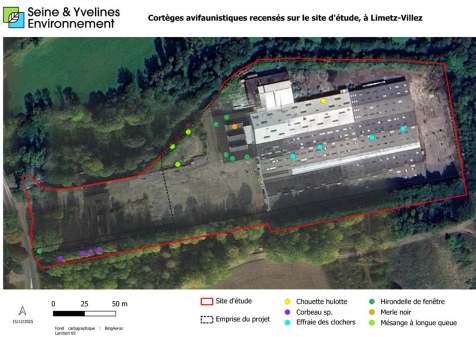
Nos intervenants ont une solide expérience en bureau d'étude ou assimilés et connaissent les attentes des services de l'état sur les thématiques visées (écologie, nature, réglementation). Les livrables sont commentés, des préconisations par ordre d'importance sont éditées et discutées avec le client en lien avec la stratégie de dépôt des dossiers d'autorisation, pour plus de sérénité.

PRÉ-DIAGNOSTICS ÉCOLOGIQUES, OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION

8 pré-diagnostics écologiques ont été réalisés durant cette année. Ces dossiers constituent des aides à la décision pour les maîtres d'ouvrage : ils permettent une appropriation des milieux visés par un écologue qui va étudier la bibliographie disponible, réaliser de premiers inventaires simples et qualifier écologiquement le site. D'éventuels enjeux forts peuvent ainsi être identifiés en amont, ce qui permet de mieux respecter la séquence Eviter-Réduire-Compenser dans le foncier intéressé et dans la reconduction d'un projet alternatif.

Nos interventions permettent ainsi potentiellement une réduction des risques et des coûts. Cette anticipation sécurise le calendrier et le budget des maîtres d'ouvrage. Une valorisation auprès des financeurs et des parties prenantes est possible, car ils peuvent permettre la candidature des projets auprès des partenaires financeurs, comme l'Agence de l'Eau ou la Région, qui conditionnent souvent leurs subventions à des engagements environnementaux forts.

Cela peut être complété de suggestions de vues paysagères intégrant à la fois usages et fonctions écologiques.



Compartiment	Enjeu écologique	Surface
Chiroptères	Très Fort	Bâtiments / sous-terrains
Oiseaux	Faible à localement modéré	Zones végétalisées + Bâti
Insectes et araignées	Faible à localement modéré	Zones minéralisées accompagnée d'une végétation invasive
Flore	Faible à localement fort	-
Amphibiens et reptiles	Faible	Muret et tas de pierre
Habitats naturels	Faible	-
Mammifères terrestres	Faible	Tout le site

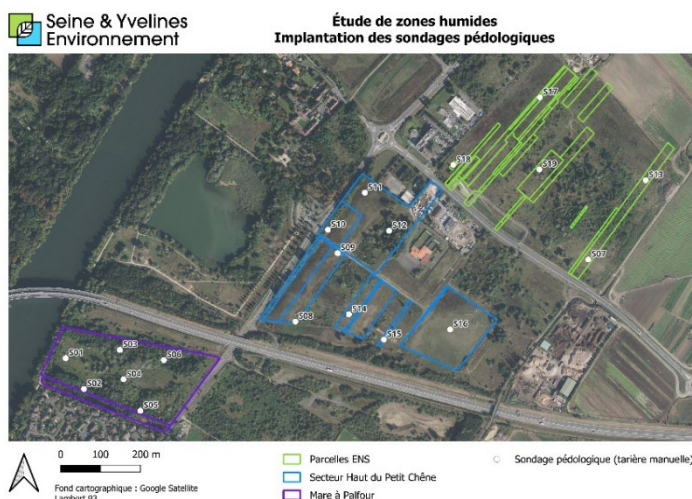
DIAGNOSTICS ZONES HUMIDES

Les diagnostics réglementaires zones humides présentent un enjeu stratégique fort pour les maîtres d'ouvrages notamment dans leur souci de préservation de ces milieux rares et protégés et impliquent de mobiliser à la fois des compétences en diagnostic des sols ET en botanique. La pertinence du GIP est qu'il dispose de ces deux expertises en interne ce qui lui permet à la fois de réaliser en interne ces diagnostics mais également de challenger les livrables de certains BE moins complets sur ces questions.

En 2025, **5 études réglementaires d'identification et de délimitation de zones humides** ont été menées par les expertes du GIP.

A titre d'exemple, dans le cadre du projet « AgrYparc », le Conseil Départemental des Yvelines a souhaité réaliser une étude réglementaire de zones humides au droit des 20 ha concernés par le projet. Conformément à l'arrêté du 24/06/08 modifié le 01/10/09, cette étude repose sur :

- ✓ L'analyse des contextes historique, topographique, géologique et pédologique ainsi que l'étude des données inventoriées par la DRIEAT et par le SAGE / SDAGE en vigueur,
- ✓ La prise en compte du critère sol : La réalisation de 19 sondages pédologiques par nos pédologues a mis en évidence des anthroposols (liée aux excavation et remblaiement réalisés entre 1982 et 2014). Aucun sol n'est caractéristique de zone humide au sens de l'arrêté du 24/06/08 modifié le 01/10/09. Les sols observés se rattachent aux classes GEPPA $\leq$ IVc.
- ✓ La prise en compte du critère végétation : Après l'étude des habitats naturels et la réalisation des placettes de végétation, il s'avère qu'aucune végétation n'est caractéristique de zones humides, exceptées 2 mares temporaires rattachées à l'habitat 37.21 – Jonçaises des sols engorgés. Cet habitat est automatiquement classé ZH (H.) au sens de l'arrêté du 24/06/08 modifié le 01/10/09.



L'étude réglementaire conclut à l'orientation du projet conformément au SDAGE Seine – Normandie en vigueur (2022 – 2027) : en cas d'impact des zones humides, la séquence ERC doit être appliquée par le projet « Agryparc » au droit des zones humides identifiées par étude réglementaire. À noter que le seuil des 1 000 m² n'étant pas atteint, la compensation ne sera pas à appliquer mais l'évitement et la réduction devront être respectés.

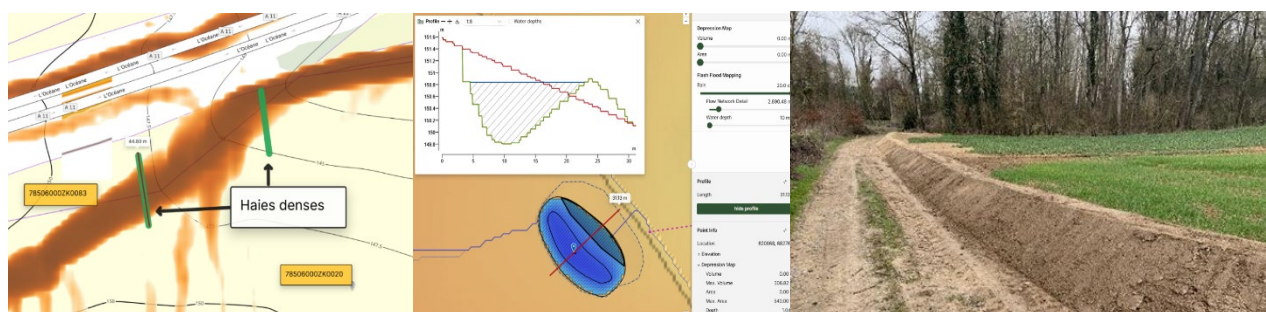
AMO – RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT PAR DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Apporter expertise et ingénierie technique et financière auprès de nos membres est la raison d'être du GIP. Notamment sur des sujets dont les contours sont au départ mal appréhendés. C'est ce qu'a réalisé SYE durant toute l'année 2025 auprès de 5 communes durement touchées lors des tempêtes Kirk et Leslie d'octobre 2024 par des phénomènes de ruissellement, hors compétence GEMAPI.

Fédérer l'ensemble des acteurs du territoire, animer des ateliers de concertation avec l'ensemble des parties prenantes locales (près d'une vingtaine de réunions en mairies, des visites terrain avec les propriétaires et les exploitants pour identifier finement les possibles, 3 Assises plénières en janvier, mai et juillet), sont des étapes incontournables et précieuses pour assurer la réussite de projets répondant à des enjeux de transformation du territoire.



Grâce à leurs outils de modélisation hydraulique (Scalco®), les diagnostics pédologiques, leur connaissance fine des solutions fondées sur la nature et leur expérience en travaux et gestion, les équipes du GIP ont dimensionné, proposé et discuté des programmes de travaux visant à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes aux inondations par ruissellement.



Leur ingénierie réglementaire et un dialogue régulier avec les services décentralisés de l'Etat permettent d'assurer une réalisation des travaux d'ici l'automne 2026.

Ce projet global qui s'élève à près de 1,2 M€ HT (études et travaux) n'aurait pas pu être à la portée de ces communes modestes sans le portage de SYE de leurs dossiers auprès des financeurs (AESN, Fonds Vert). Au regard des enjeux et des risques pour les populations, c'est un financement à hauteur de 90% qui a été décidé.



Yvelines
Le Département



FONDS VERT !



DIAGNOSTIC DES SOLS ET RE FONCTIONNALISATION

Les agropédologues du GIP Seine & Yvelines Environnement développent une nouvelle offre de diagnostics agropédologiques et de prédiagnostics de pollution des sols, visant à mieux intégrer la composante sol dans les projets d'aménagement. Cette offre répond à une diversité de besoins : déminéralisation et végétalisation, dépollution, construction, gestion du dépérissement, plantations en ville, gestion des terres / déchets. Elle s'étend également aux schémas et programmes liés à la réglementation ZAN, à la trame brune, ainsi qu'à des actions de sensibilisation auprès des jeunes et des professionnels.



Les diagnostics s'appuient sur :

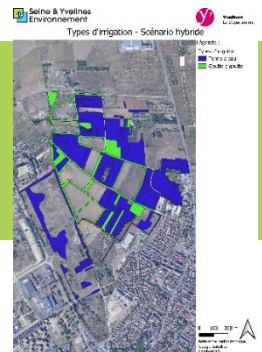
- Une analyse bibliographique intégrant les contextes historique, topographique, géologique et pédologique connu.
- Des investigations de terrain menées selon 3 techniques d'observation : tarière pédologique, pelle mécanique ou carottier portatif.
- L'échantillonnage pour réaliser des analyses physico-chimiques et/ou biologiques et/ou de pollution en laboratoire accrédité COFRAC.
- Des indicateurs complémentaires, tels que l'infiltration selon le protocole Beerkan et bioindicateur lombricien selon le protocole de l'OPVT.

L'ensemble de ces données est synthétisé dans un rapport incluant cartographies, interprétations et recommandations de re fonctionnalisation des sols. À noter que le GIP SYE ne disposant pas de la certification LNE Sites et Sols Pollués, les cas nécessitant une étude réglementaire seront orientés vers des fournisseurs certifiés et qualifiés par nos équipes.

DIAGNOSTICS IRRIGATION : PLANTER MASSIVEMENT DANS UN CONTEXTE DE SOBRIÉTÉ EN EAU

Les changements constatés dans les régimes de précipitation et notamment un élargissement de la saison sèche, font de la sobriété en eau des projets de plantations un enjeu de responsabilité.

Par ses compétences, SYE accompagne ses membres en ce sens.



Pour un projet de plantation de 80 000 jeunes arbres dans un contexte pédologique très filtrant et avec peu de disponibilité d'eau dans le secteur, SYE a été missionné pour proposer une stratégie d'irrigation au Maitre d'Ouvrage.

Méthode	Coût initial	Economie en eau	Soins d'entretien	Pertinence à grande échelle	Résilience des plants
Goutte-à-goutte	€€€	✓	👤	✓	🌱
Torche à eau (câble mobile)	€	≈	👤	≈	🌱
Aspersion	€€	✗	👤	≈	🌱
Irrigation manuelle (travail quotidien)	€	≈	👤	✗	🌱

La méthode mobilisée par notre agro-pédologue s'appuie sur une analyse multicritères intégrant la nature des sols, les types de plantations et trois scénarios climatiques. Deux solutions d'irrigation ont été chiffrées (quantification des besoins en eau,

coûts d'investissement et de fonctionnement) au regard des risques de perte de chance de reprise des plantations.

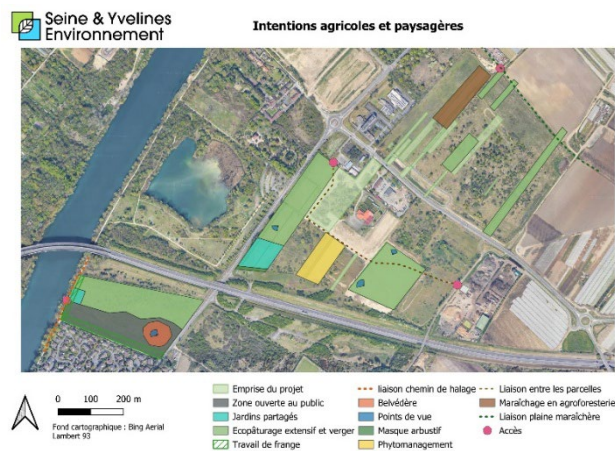
L'étude recommande l'absence d'irrigation permanente et privilégie des techniques de plantations adaptées qui, elles-même, ont été chiffrées. Cela inclut un paillage systématique, un choix de l'origine génétique des plants, un soin particulier à la plantation et, en dernier recours, un arrosage ponctuel en cas de stress climatique extrême. Un suivi tensiométrique et météorologique est préconisé pour optimiser les apports et construire un écosystème résilient et autonome.

UNE INTÉGRATION DU VIVANT HARMONIEUSE ASSURÉE PAR UN DIAGNOSTIC PAYSAGER

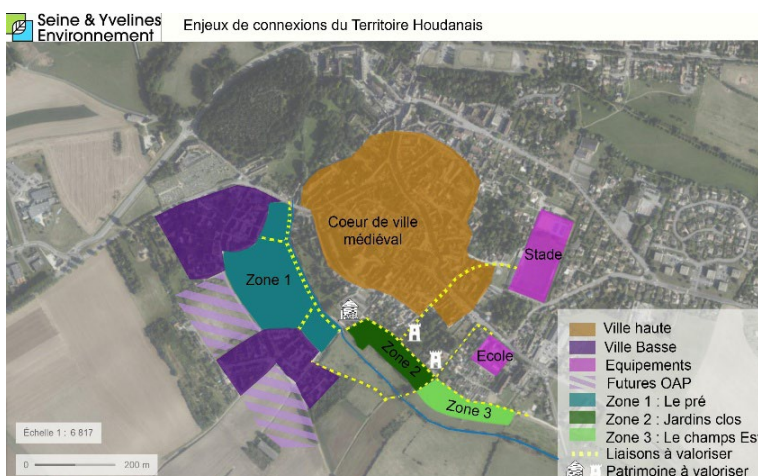
Afin d'assurer l'intégration harmonieuse de la biodiversité dans les projets d'aménagement Seine & Yvelines environnement réalise des diagnostics des paysagers et des usages en complément des diagnostics écologiques classiques.

C'est le cas par exemple, du **projet d'AgrYparc porté par le Conseil Départemental des Yvelines**, pour lequel le diagnostic paysager est venu compléter le diagnostic agricole en mettant en relation l'histoire maraîchère du site, la composition paysagère de la boucle de Seine, et notamment de la plaine de Montesson, en tant que grand espace ouvert entouré de côteaux. Cette mise en relation entre besoins agricoles, préservation d'un paysage atypique de la région parisienne et la création d'usages de promenade à destination des riverains permet d'ancrer le futur projet dans son territoire.

Plusieurs scénarios d'aménagements ont été proposés permettant de créer un parc urbain, accessible à la population pour les promenades, d'agir en faveur d'une agriculture moderne et résiliente et de sensibiliser la population à l'agriculture au cœur de la ville. Ces scénarios seront développés en 2026 avec le département des Yvelines.



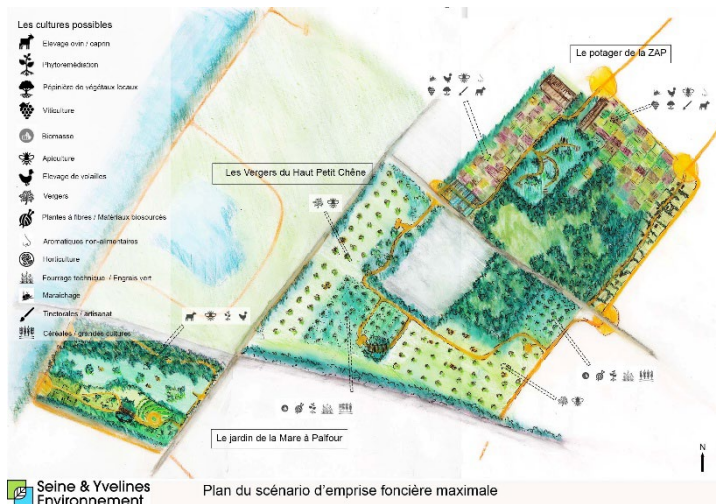
Du côté de **Houdan**, le **diagnostic paysager du secteur de l'Opton et de la Vesgre**, les deux ruisseaux bordant la ville, a déterminé le cadrage du projet de parc accueillant habitants, randonneurs et visiteurs venant de la région.



Valorisant l'histoire médiévale du lieu en révélant le nivellement stratégique hérité de la motte féodale le projet laisse la part belle au besoin de continuité verte et bleue par la création de corridors écologiques et la gestion des ruissellements des deux cours d'eau circulant au travers des parcelles à aménager. La phase projet issue de ce diagnostic sera développée en 2026.

DIAGNOSTICS DE FAISABILITE : INTÉGRATION GLOBALE DES CRITÈRES

SYE a été missionné pour réaliser un diagnostic global d'un site en vue de l'implantation d'un projet d'aménagement, incluant les volets hydrologique, agro-pédologique, sanitaire, faune-flore-habitats et paysager. Ces analyses ont permis d'identifier les caractéristiques environnementales, les sensibilités écologiques et les contraintes techniques propres aux différents secteurs.

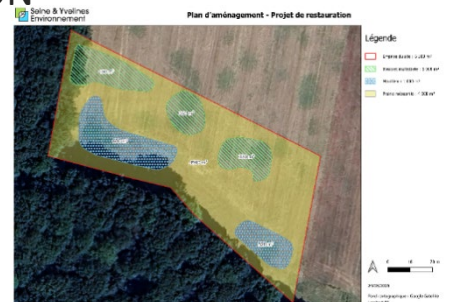


À l'issue de cette phase, l'étude de faisabilité a dessiné plusieurs scénarios d'aménagement. Ces scénarios visent à concilier des objectifs multiples : production agricole, vocation pédagogique et ouverture au public.

Une équipe pluridisciplinaire a été mobilisée en interne pour proposer des solutions opérationnelles, complémentaires et en estimer les coûts associés..

PLANS D'AMENAGEMENTS ET DE RESTAURATION

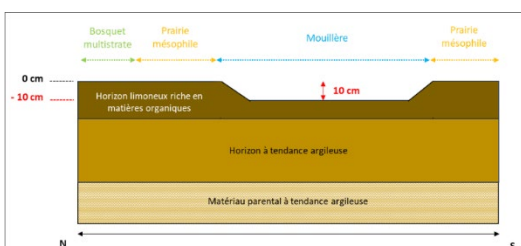
À la demande du Conseil départemental des Yvelines, le GIP SYE a reçu la mission d'établir un plan d'aménagement pour les mesures de compensation volontaire et les mesures de suivi en lien avec les impacts résiduels liés au projet de construction de la bretelle de la RD910 – RN10 au sein de la commune du Perray-en-Yvelines (78).



Les enjeux écologiques reposent sur la restauration d'habitats arbustifs et arborés et d'espaces favorables aux amphibiens, à savoir plusieurs types de végétations étagées :

- ✓ Milieu ouvert : prairie mésophile et végétation typique des mouillères ;
- ✓ Milieu fermé : bosquets multistrates (arbustif et arboré).

L'objectif de restauration vise le développement et la pérennité de ces habitats diversifiés en continuité avec les trames verte et bleue aux abords et en accord avec le fonctionnement hydrique et le potentiel écologique d'un site compensatoire en exploitation agricole depuis près de 100 ans.

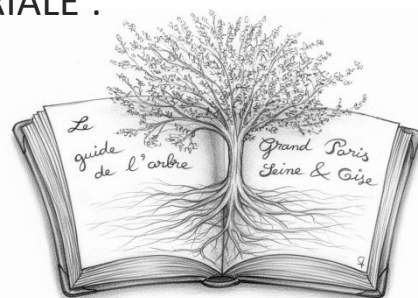


Le plan d'aménagement propose :

- Les fiches mesures présentant les actions envisagées et les suivis idoines ;
- Une approche cartographique accompagnée de coupe schématique des sols ;
- Un chiffrage global du projet de restauration.

INTEGRER LE VIVANT DANS LA STRATÉGIE TERRITORIALE : LE GUIDE DE L'ARBRE

Après la phase de diagnostic de territoire menée fin 2024, Seine & Yvelines Environnement a poursuivi sa mission en 2025 auprès de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise pour la conception de son Guide de l'Arbre.



Des ateliers de travail et de concertations ont été organisés sur les thématiques règlementaires, opérationnelles et pédagogiques avec l'ensemble des services de la CU dont les compétences de prescription ou de réalisation présentent des impacts directs ou indirects sur la pérennité et le développement du patrimoine vivant de l'EPCI : PLUI, Direction de la voirie, Application du droit des sols, Urbanisme opérationnel, Direction de l'Aménagement, Juridique, Direction du cycle de l'eau, Direction de la Maîtrise d'Ouvrage, Direction des bâtiments et Equipements Communautaire, SIG, Animation, Direction de l'Action Culturelle, Direction des Sports, Direction du Développement Economique, Direction de la Communication et Direction de la Vie Quotidienne.

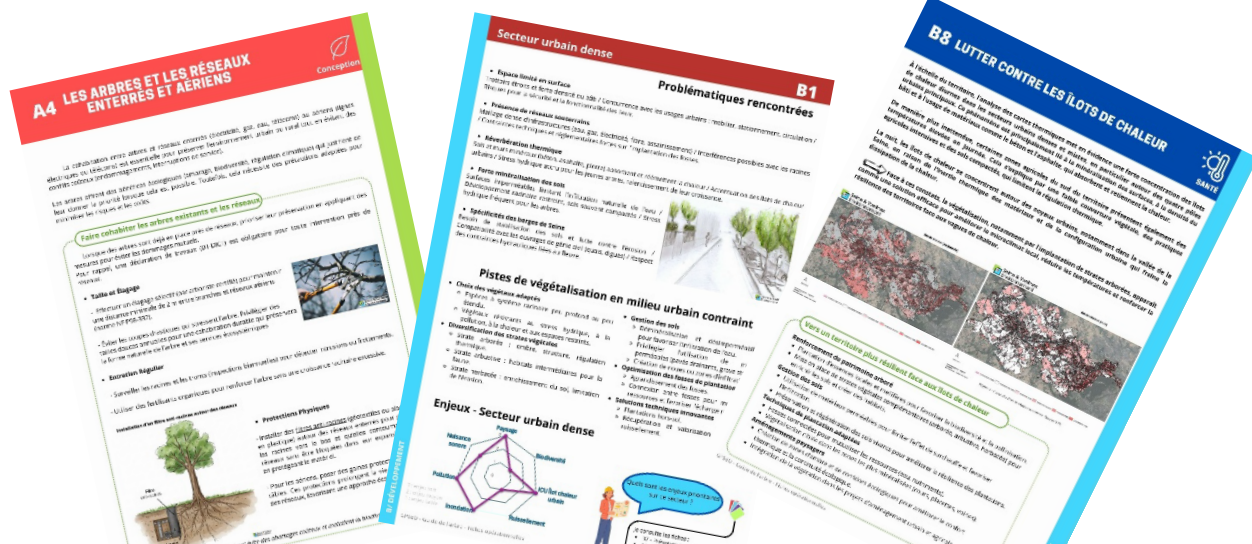
L'atelier règlementaire a conduit à expliciter les outils de protections existantes, leur potentiel d'optimisation et les freins internes. Il a été l'occasion d'animer un débat interne sur l'opportunité et les conséquences opérationnelles et organisationnelles de la mise en place de nouveaux dispositifs comme celui d'un barème de l'arbre.

La rencontre avec les opérationnels de terrains a permis de structurer leurs besoins en organisation, savoirs, savoir-faire et formations pour améliorer leur gestion du patrimoine arboré.

L'atelier de communication a mis en exergue des pistes de présentation auprès des services, des élus et de la population du futur guide de l'arbre ainsi que des actions de sensibilisation à mettre en place.

La conclusion de la mission s'est traduite par la production d'un guide de l'arbre en 3 volets :

- Le volet diagnostic et méthodologie, issu du travail de 2024,
- Le volet opérationnel composé de nombreuses fiches de terrain donnant les bonnes pratiques pour sécuriser et protéger le patrimoine arboré existant et développer le patrimoine là où il est nécessaire,
- Enfin le 3ème volet, plus stratégique, présentant une vision d'avenir, à court, moyen et long terme sur les investissements de la CU nécessaires en matière de budget, de personnel, ou d'engagement politique et de communication pour ce patrimoine arboré.



ACCOMPAGNEMENT DES ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Le GIP Seine & Yvelines Environnement accompagne les communes, les intercommunalités et les groupements de communes dans la réalisation de leurs Atlas de Biodiversité Communale (ABC).

Cette démarche scientifique et participative mise en œuvre sur une durée de 3 à 4 ans, l'ABC contribue à améliorer la connaissance et la protection de la biodiversité locale, à anticiper les impacts des projets d'aménagement, à renforcer l'attractivité du territoire et à favoriser l'engagement des citoyens dans la transition écologique.

Le GIP peut piloter l'ensemble du projet ou intervenir ponctuellement à n'importe quelle étape du projet. La démarche s'articule autour de 5 étapes :

- Phase 1 « Demande de subventions » : Auprès de l'OFB et la région, le GIP monte un dossier de demande de subvention pouvant récolter jusqu'à 80% des dépenses éligibles auprès de l'OFB (sous-traitance SYE subventionnable) et les 20% restants auprès de la Région ;
- Phase 2 : « Diagnostic initial et cadrage du projet » : le GIP récolte les données bibliographiques recensées sur la commune, les analyse, propose des cartographies d'enjeux permettant d'aboutir sur un plan d'action et un plan de prospection complémentaire ;
- Phase 3 : « Inventaires naturalistes » : le GIP réalise tout type d'inventaires afin d'augmenter la robustesse des données bibliographiques et de celles récoltées dans le cadre d'animations natures auprès des citoyens ;
- Phase 4 : « Sensibilisation et formation des citoyens » : le GIP rédige des notes de synthèse et pilote des ateliers et balades éducatives à destination du grand public (élèves, citoyens, associations, élus). Il peut également participer à des webinaires, des réunions en salle, ou encore organiser des COPIL et COTECH.
- Phase 5 : Rédaction dans un format et langage accessible au grand public des différents livrables de chaque phase ainsi que de l'ABC final.

En 2025 SYE a permis un **financement** à hauteur de **77%** du projet auprès de l'OFB pour une petite commune Yvelinoise en intervenant sur la qualité de son dossier de demande (montant estimatif d'ABC complet : 100 000€HT sur 3 à 4 ans.) ce qui permet à des communes de s'engager malgré un contexte financier difficile.

REDÉCOUVERTES ET OBSERVATIONS NOUVELLES POUR L'ILE-DE-FRANCE PAR NOS BOTANISTES



Dans le cadre des inventaires complémentaires réalisés par les botanistes de SYE sur la Boucle de Chanteloup, Philippe Schwab a identifié une Molène hybride nouvelle pour la région : *Verbascum xramigerum* Link ex Schard. (hybride de *V. densiflorum* Bertol. × *V. lychnitis* L.).

Cette observation, réalisée en 2024, a fait l'objet d'une publication dans le journal Carnets botaniques (disponible sur ResearchGate) :

https://www.researchgate.net/publication/392927420_Hybrid_mulleins_of_France_21_-_Verbascum_ramigerum...

RETOUR REMARQUÉ D'ESPÈCES SUR LE TERRITOIRE

Pour la première fois en 2025 nos équipes ont observé des individus immatures de Phasme gaulois, ce qui prouve que l'espèce, exceptionnellement rare en Île-de-France, se reproduit désormais sur le site !

En apparition pour la première fois également sur certains de nos sites en gestion en 2025 : le Flambé ou l'Azuré des cytises.

Un magnifique encouragement donné par la Nature.

@Alisée



MISSIONS D'ÉCOLOGUE RÉFÉRENT

Le rôle d'écologue référent dans le suivi des chantiers d'infrastructures reste structurant pour les Maitres d'Ouvrage dans le respect de leur engagement d'évitement.

SYE s'attache à accompagner au plus près ses membres dans la conduite de leurs projets.



A titre d'exemple, missionné en tant qu'écologue référent pour un projet immobilier au Mesnil-le-Roi (78), SYE suit et coordonne depuis 2025 un ensemble de mesures d'évitement et de réduction d'impact. Un enjeu majeur se dessine : la fermeture sécurisée d'anciennes galeries souterraines abritant des espèces protégées de chiroptères.



Les galeries devant être comblées, SYE a organisé une surveillance afin de s'assurer qu'aucun chiroptère n'était encore présent avant la condamnation de l'entrée des grottes. En parallèle, un gîte souterrain a été construit de toutes pièces afin d'offrir un abri de substitution à ces espèces protégées.

Le gîte hypogée a été réceptionné le 30 octobre 2025, validé par une attestation de conformité délivrée par SYE en présence d'un huissier.

Le gîte fonctionne comme imaginé, notamment en termes d'humidité grâce à un réseau de petits bassins alimentés par l'écoulement des eaux de pluie.



UNE ESPECE ENVAHISSANTE INATTENDUE : LE CHARDON CRÉPU

La compensation écologique du parc photovoltaïque des Grésillons (URBASOLAR) a permis la réouverture de 4,5 hectares de prairies mésophiles piquetées au cœur de l'île d'Hernière.

Le défrichement du secteur a favorisé, au point de la rendre envahissante, une espèce inattendue : le Chardon crépu. En plus des espèces exotiques envahissantes, cette espèce, bien qu'indigène, a dû être maîtrisée par broyage et sursemis pour laisser le potentiel de biodiversité des prairies réouvertes s'exprimer.

Les efforts de lutte contre les espèces envahissantes portent leurs fruits puisque le recouvrement par le Chardon crépu se réduit au terme de cette 2ème année de gestion. Aujourd'hui ce sont 136 espèces végétales dont 91 % indigènes que l'on retrouve sur site. La faune progresse également avec 39 espèces d'insectes et 36 espèces d'oiseaux inventoriées en période de nidification, dont 28 protégées.



GESTION ÉCOLOGIQUE DU BOIS DE LA CERQUEUSE — ESPACE NATUREL SENSIBLE

Dans le cadre de la régénération de l'alignement de tilleuls de la RD191 aux Mesnuls, le GIP Seine & Yvelines Environnement assure depuis 2025 la gestion écologique du Bois de la Cerqueuse, espace naturel sensible de 2,4 hectares situé aux Bréviaires, afin de compenser les impacts sur les habitats de faune protégée — chiroptères, avifaune et insectes saproxyliques.

Le Plan de Gestion 2025-2054, finalisé en décembre 2025, fixe comme objectif la conduite progressive de cette chênaie-charmaie vers un état de haute naturalité, à travers la mise en œuvre d'un îlot de sénescence en libre évolution, la restauration d'une mare forestière et l'aménagement d'une lisière étagée.



En 2025, **40** nichoirs et gîtes à chiroptères ont été installés aux abords de la RD191, un panneau pédagogique a été posé en lisière du bois, et les premières pontes de grenouille agile ont été observées sur la mare restaurée, témoignant d'une recolonisation rapide du site.



RESTAURATION DE MARES – MESURES CORRECTIVES

Des mares créées en 2016 dans le cadre de mesures de réduction d'impact de la déviation de la RD307 à Saint-Nom-la-Bretèche ne remplissant pas leurs fonctions écologiques, SYE a été missionné pour mettre en œuvre des mesures correctives de génie écologique.

Les deux mares non-fonctionnelles ont été reprofilées et une troisième a été créée, le tout dans un système hydraulique en cascade alimenté par le captage des eaux de ruissèlement. L'étanchéité argile-bentonite a été testée.



Les résultats ne se sont pas fait attendre et les mares nouvellement créées se sont naturellement remplies d'eau dès les premières pluies. Grâce à ces mesures correctives, le site dispose désormais d'un complexe aquatique fonctionnel de 90m², favorable à la reproduction des amphibiens protégés et l'arrivée des premiers Tritons.

UNE PLANTATION DE 10 000 ARBRES DANS UN ENVIRONNEMENT TRÈS EXIGEANT

A la demande du Conseil Départemental des Yvelines, SYE mène une action d'ampleur sur la Boucle de Chanteloup : 10 000 plans installés sur trois sites tests permettent d'expérimenter six approches agropédologiques et de plantations innovantes conduites par mycorhization, amendements organiques, répulsifs naturels... Objectif : identifier les solutions les plus efficaces pour permettre aux essences locales de résister au stress hydrique et à la faible fertilité des terres dans un contexte de sols pollués.

Grâce à un protocole rigoureux, chaque étape, de la sélection des végétaux à planter jusqu'aux soins apportés au sol avant et après plantation, est pensée pour maximiser les chances de former des haies structurantes pour les écosystèmes de la plaine.

Autre défi : mener à bien cette action de renaturation en intégrant la présence massive du lapin de garenne, espèce friande de jeunes pousses végétales!



Les contrôles successifs de la reprise printanière et observations de fin d'été 2026, jusqu'au bilan de croissance prévu en novembre, offriront une vision fine de l'évolution des plants, de leur vigueur, de leur ancrage racinaire et des contraintes auxquelles ils sont soumis. Cette campagne de suivis mettra également en lumière les contributions relatives de chaque pratique culturale testées en vue d'accompagner la renaturation durable de ce paysage en transformation.

RETOUR D'EXPERIENCE SUR 5 ANS DE GESTION D'UN SITE DE COMPENSATION : UNE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE

Mandatée depuis 2020 pour piloter les 23,9 hectares de sites compensatoires du Campus Paris-Saint-Germain, SYE assure sur trente ans la restauration d'habitats fonctionnels pour 31 espèces protégées, répartis sur cinq sites aux profils écologiques variés dans les Yvelines : landes humides, vergers, friches post-industrielles, haies champêtres et boisements.

La gestion écologique déployée combine fauches tardives exportatrices, entretien du bocage et des vergers, création de micro-habitats (*hibernacula*, pierriers, mares, nichoirs) et lutte ciblée contre les espèces exotiques envahissantes. En parallèle, des suivis écologiques annuels standardisés – protocoles IPA pour l'avifaune, transects entomologiques (STERF), relevés phytosociologiques – permettent d'apprécier la trajectoire des milieux et d'ajuster les interventions

Dans la continuité des excellents résultats observés l'an passé sur le retour des oiseaux des milieux ouverts, le premier bilan quinquennal confirme l'efficacité des aménagements et révèle une

À Aigremont, les landes humides et mares restaurées accueillent 12 espèces de libellules, dont l'Agrion délicat observé en reproduction. À Poncy, la mosaïque de milieux abrite 196 espèces végétales dont l'Ophioglosse commun, et attire des espèces emblématiques comme la Tourterelle des bois (classée En Danger) et l'Azuré des cytises. Aux Tuileries, les milieux ouverts concentrent 37 espèces d'oiseaux avec une dynamique notable de la Perdrix grise et du Bruant prayer.

Plus inattendu : l'apparition spontanée du Phasme gaulois sur le site de La Bourde – espèce exceptionnellement rare en Île-de-France – confirme que ces sites s'affirment comme de véritables refuges pour la biodiversité francilienne.



Azuré des cytises



Phasme gaulois



Ophioglosse commun



Tourterelle des bois

PRÉFIGURER LA CRÉATION DU SITE NATUREL DE COMPENSATION, RESTAURATION ET RENATURATION CŒUR VERT DES YVELINES

Le Cœur Vert, c'est un projet que nous portons avec conviction à SYE, avec le soutien de ses initiateurs et parrains : le Département des Yvelines et de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise. Un projet inscrit dans le temps long : trente ans pour transformer en profondeur ce territoire, et lui redonner vie.

Durant ces **30** prochaines années, 220 ha de la friche de **la Boucle de Chanteloup** vont être transformés en SNCRR (Site Naturel de Compensation, de Restauration et de Renaturation). C'est-à-dire qu'ils seront aménagés et suivis par des équipes scientifiques pour recréer des milieux naturels et faire renaître des écosystèmes aujourd'hui disparus.

La renaissance que nous visons ne s'arrête pas à la nature. Nous voulons aussi redonner à cette plaine sa vocation nourricière, en favorisant le retour d'une activité agricole durable. Et surtout, faire de ce territoire un espace de vie, ouvert à tous : avec des pistes cyclables, des chemins de promenade, des espaces de respiration et de lien social.

C'est une renaissance écologique mais aussi économique et sociale que nous visons.

Un modèle économique innovant : la compensation par l'offre. Le projet Le Cœur Vert s'appuie sur un principe novateur : anticiper la demande de compensation écologique en créant une offre disponible. Concrètement, dans le cadre du dispositif SNCRR, la friche de la Boucle de Chanteloup va être transformée en unités de biodiversité. Chaque unité représente 0,1 hectare de nature restaurée et est mise sur le marché comme un actif écologique. L'achat de ces unités permet de financer directement la renaturation des terrains concernés. Ce mécanisme intéresse deux catégories d'acteurs :

- Les aménageurs, soumis à des obligations réglementaires de compensation environnementale pour leurs projets.
- Les entreprises, via leurs démarches RSE, qui souhaitent investir dans des actions concrètes, mesurables et porteuses de sens.

Plutôt que d'attendre que la demande se manifeste, SYE crée et commercialise ces unités en amont, garantissant ainsi une solution immédiate pour les investisseurs. C'est cela, la compensation par l'offre : une approche proactive qui accélère la restauration écologique tout en répondant aux enjeux réglementaires et sociétaux.



UNE PRODUCTION SCIENTIFIQUE RECONNUE

Les équipes du GIP participent activement à quatre programmes de recherche scientifique :

- ❑ **ARGILES** (Microhumus – EPFIF) : Etude d'ingénierie pédologique pour la production de biomasses végétales à vocation non alimentaire sur les sols agricoles de la boucle de Chanteloup
- ❑ **RESPONSE** (Valorhiz – BRGM – IFPEN) : tester plusieurs techniques de restauration de sol et de génie écologique tel que l'amendement de biochar et la substitution du sol par une solution composté
- ❑ **EDAPHOS** (Université de Bourgogne) : Continuité des expérimentations sur des arbres ligneux bioaccumulant fortement les métalloïdes avec valorisation de la biomasse.
- ❑ **VARRS II (SUEZ)** : Première étape de mise en mésosome de sol avec du biochar afin de tester le retour d'une activité biologique, la capacité de piégeage des polluants ainsi que de stocker de la matière organique



Ces travaux ont partiellement été valorisés au travers de la co-publication avec Microhumus d'un article dans le journal Solscop relatif la stratégie de phytostabilisation des sols pollués de la plaine de Chanteloup.

En 2025, le GIP est également lauréat de l'appel à projet de recherche GESIPOL intégré au programme **RENAITRE** : (MicroHumus, INERIS, Université de Lorraine, Université de Lille) : Concilier les enjeux de la renaturation écologique et de la gestion des sites et sols pollués par l'ingénierie pédo-écologique. Les travaux démarrent en 2026.

UN COMITE DE SUIVI SCIENTIFIQUE POUR LA PLAINE DE CHANTELOUP

Le comité a enrichi le projet de renaturation des 330 hectares de la plaine par une expertise pluridisciplinaire, renforçant sa crédibilité dans le cadre du SNCRR en projet. Il a posé les bases d'une gestion innovante des sols pollués, à la pointe de l'état de l'art et de la recherche, d'un appui dans la restauration écologique et d'une meilleure intégration des projets scientifiques à venir.

En 2025 le Comité scientifique s'est réuni trois fois en 11 juin, le 15 juillet et le 12 décembre en présentiel. Il a notamment été consulté pour un avis d'expertise suite au constat d'un taux de reprise anormalement bas sur une plantation réalisée sur la Plaine

Le 12 décembre 2025, le Comité scientifique de la Boucle de Chanteloup s'est réuni autour du Professeur émérite Jean-Louis MOREL, nommé président du Comité Scientifique, et une vingtaine de chercheurs spécialisés dans les domaines des sols, des plantes, de la production agricole, de la biodiversité pour une présentation générale des différentes placettes expérimentales et co-construire une stratégie de plantations dans un environnement exigeant tel que celui constaté dans la Plaine..

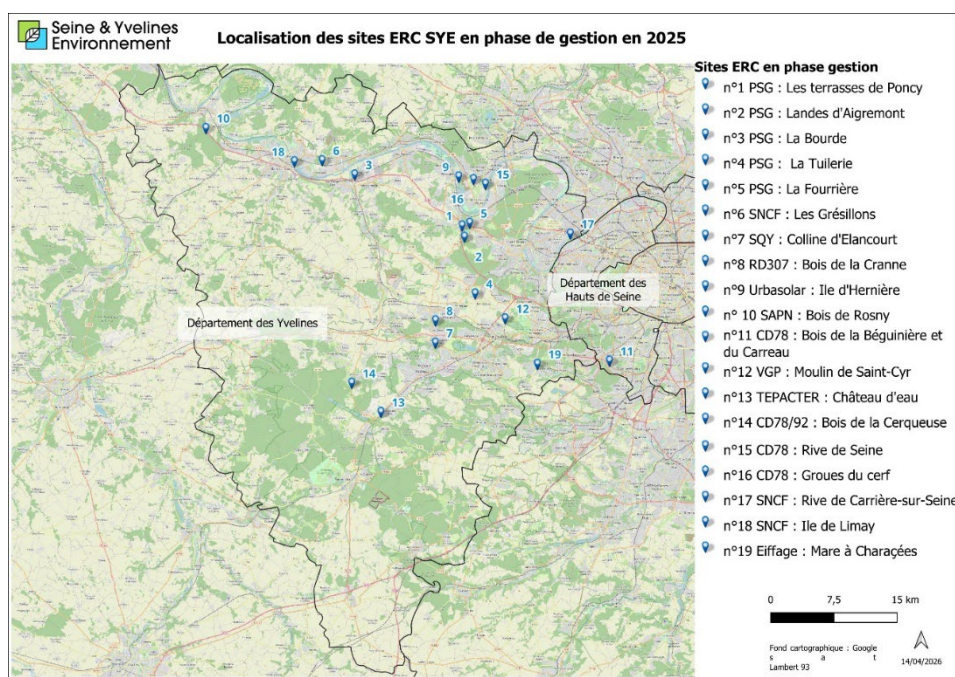


INDICATEURS DE PERFORMANCE EN 2025

En 2025, dans le cadre de la nouvelle stratégie foncière portée par le GIP ce sont au total **107 ha d'espaces candidats** qui ont été identifiés lors de nos recherches foncières et ajoutés au catalogue de compensation. Ces espaces appartiennent à du public ou à du privé. Ils sont le fruit de discussions avec les parties prenantes afin d'identifier le degré de gain écologique potentiel, les orientations, privilèges et les volontés de contrats fonciers le cas échéant (vente, ORE, bail, ...).

Une partie de ce foncier a d'ores et déjà été retenu pour alimenter des dossiers d'autorisation (Saisine CSRPN pour compensation espèces protégées ou dossiers LSE pour compensation des zones humides), ce qui vient justifier l'intérêt de porter un catalogue de compensation pour anticiper les besoins de nos membres.

SYE est intervenu cette année sur l'entretien de 135.75 ha d'espaces naturels confiés en gestion au GIP pour 20 à 50 ans, répartis sur 13 sites dans les Yvelines et 1 site dans les Hauts-de-Seine.



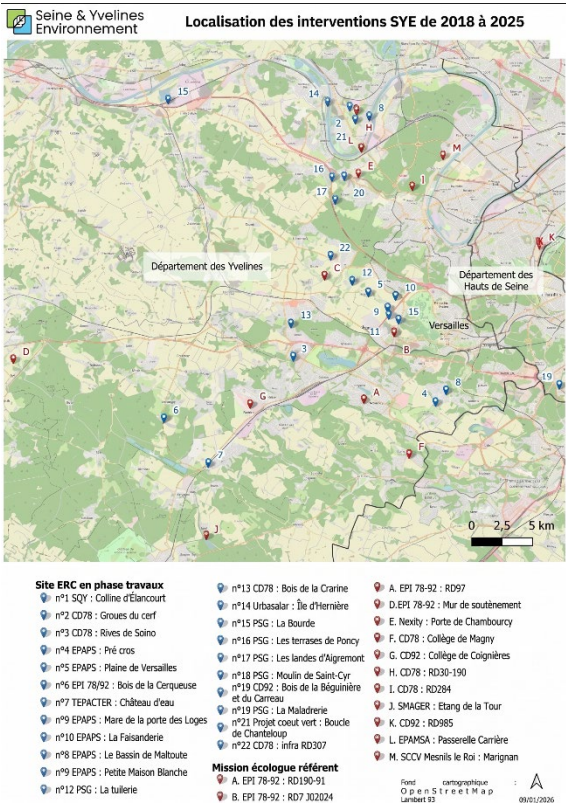
QUELQUES CHIFFRES DE L'ACTION DE SYE ENTRE 2021-2025

Entre 2021 et 2025, le GIP a :

créé 29 mares dont 12 en création et 17 en restauration (une dizaine en préparation), créé près de 80 ha de prairies, réouvert 50 ha de friches, planté plus de 300 000 arbres en diversification ou création de boisement, fourrés et haies champêtres, mis en protection 3 gîtes d'hibernation de chauves-souris et la création d'un quatrième et posé de près de 200 nichoirs

Les activités de travaux ont concerné **154 ha** sur 2025 :

- ✓ 126 ha en restauration/réhabilitation,
- ✓ 28 ha en création de milieux naturels (dont 18 ha en prairies, friches et vergers et 10 ha en boisement et fourrés arbustifs).



En 2025 ce sont **27 887** plants forestiers et arbres-tiges (tiges forestières ou fruitières) qui ont été plantés au travers de l'ensemble des projets réalisés.



V. RENCONTRE AVEC SES MEMBRES, PARTENAIRES ET ACTEURS LOCAUX

À LA RENCONTRE DE SES MEMBRES

Le GIP Seine & Yvelines Environnement trouve son second souffle et s'intègre parfaitement dans le paysage territorial en tant que partenaire des projets ambitieux en matière d'impact environnementaux. Le plan de communication porté en 2025 par le GIP s'articule, dans la continuité de la stratégie initiée en 2024, autour de deux objectifs :

- » Faire rayonner l'influence et la vision environnementale de ses membres en contribuant aux débats par l'exemple et l'efficacité de réalisations concrètes exemplaires,
- » Faire connaître les services rendus par le GIP au sein des directions des membres et collectivités territoriales afin qu'elles sachent quand et comment saisir SYE pour les accompagner opportunément sur leurs projets

A ce titre le rapport annuel d'activité 2024 a été diffusé au 1er trimestre 2025 afin de faire connaître les différents champs d'expertise du GIP. Une plaquette commerciale a également été produite et s'étoffe régulièrement de « fiches produits » présentant les réalisations et le modèle économique associé.



Une plaquette synthétique de l'ensemble de l'offre de service et la manière de saisir le GIP a été diffusée à l'ensemble des membres en septembre 2025.

Comme initié depuis 2024, GIP a organisé la visite annuelle de présentation d'un savoir-faire à ses membres. Cette année ce ne sont pas une mais deux réalisations dont les équipes sont particulièrement fières qui ont été présentée : le 15 mai 2025 la cours du collège la Quintiny à Noisy le Roi et le 27 mai 2025 celle du Collège Magellan à Chanteloup les Vignes.



L'impact sur le bien être et le vivre ensemble produit par l'accès à un espace naturel de grande qualité a été immédiatement mesuré par les participants. Preuve que l'on peut allier Nature et Culture dans un même projet avec un coût global maîtrisé.

PARTAGE DE NOS SAVOIR-FAIRE ET RECONNAISSANCE

Le GIP a participé durant l'année à **4** salons et a eu l'occasion de présenter ses activités au travers de quatre médias. Il a également publié **34** articles sur le réseau professionnel LinkedIn.

SALONS ET FORUMS PROFESSIONNELS

01.

Forum de la renaturation dans les Hauts de Seine

Le 22 septembre, le GIP a participé au Forum de la renaturation dans les Hauts-de-Seine, organisé à destination des collectivités. À cette occasion, il a présenté son offre d'accompagnement afin de permettre aux collectivités de structurer et de renforcer leurs projets de renaturation

02.

Forum de l'ingénierie dans les Yvelines

Présentation des services de SYE le 18 novembre 2025, créant des liens avec les communes sur nos solutions Nature en Ville.

03.

UMOP

Le 8 octobre 2025, en pleine période de préparation de leur programme de mandature, le GIP SYE a présenté son catalogue de service permettant de renforcer leurs projets à la fois techniquement et en matière de financements.

04.

Salon des Maires et du Génie écologique

Présente du au novembre 2025, les équipes se sont relayées pour présenter leur savoir faire, rencontrer de futurs partenaires et surtout présenter lors d'une conférence à la Serre, en partenariat avec le CD des Yvelines et la CU GPS&O, le projet de SNCRR Coeur Vert des Yvelines,



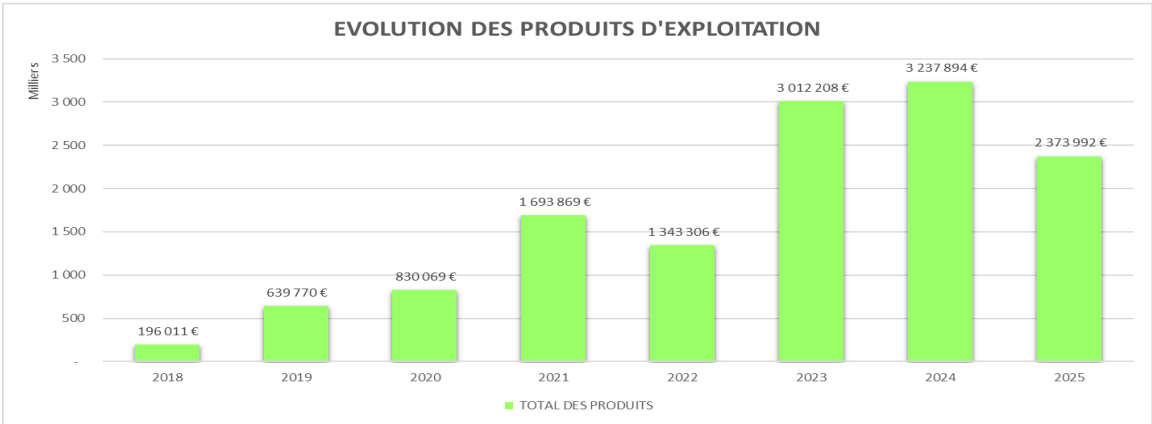
VI.

FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

ÉTATS FINANCIERS DÉTAILLÉS

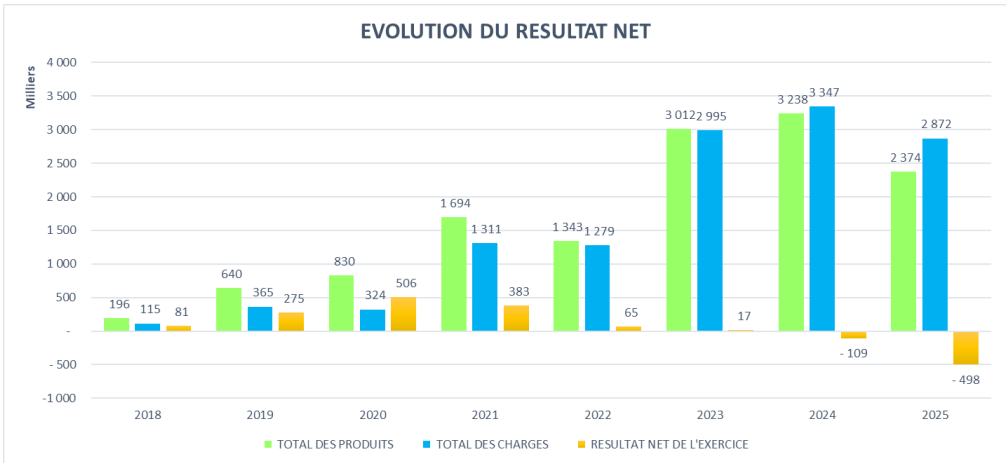
Un exercice 2025 marqué par une contraction conjoncturelle

L'exercice 2025 s'inscrit dans une phase de transition pour le GIP, marquée par un ralentissement temporaire de l'activité opérationnelle. Les produits d'exploitation s'élèvent à 2,37 M€, en recul de 27 % par rapport à 2024, principalement du fait de la finalisation de plusieurs projets structurants et du report de nouvelles opérations dans un contexte budgétaire contraint pour les collectivités.



Un résultat négatif absorbé sans fragiliser la structure

Le résultat net de l'exercice 2025 s'établit à -497,8 k€. Ce déficit a été intégralement absorbé par les réserves accumulées au cours des exercices précédents. La situation nette demeure positive à hauteur de 720,7 k€, et le GIP ne présente pas d'endettement financier significatif.



Une diversification des recettes et le respect du cadre de la quasi-régie

Parallèlement à la baisse de l'activité des membres, l'activité réalisée auprès de clients non-membres progresse de 34 % en 2025, traduisant l'attractivité croissante de l'expertise portée par le GIP. Le ratio d'activité en faveur des membres reste conforme aux exigences réglementaires de la quasi-régie sur la moyenne triennale.

Les membres du GIP sollicitent les équipes prioritairement sur des prestations liées aux travaux d'aménagement et à de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, tandis que les non membres ont plutôt des préoccupations liées à la gestion de leurs sites de compensation, comme le PSG; la SNCF ou encore la SAPN.

A noter cette année, des prestations pour les membres qui ont été menées avec succès pour la première fois :

- Un Atlas de la Biodiversité communale pour la commune de Maule,
- Un guide de l'arbre pour la CU GPS&O,
- De l'accompagnement AMO puis travaux en 2026 pour des travaux écologiques à vocation de réduire la vulnérabilité au ruissellement pour les communes de Bullion, Prunay-en-Yvelines, Sainte Mesme et Orcemont.

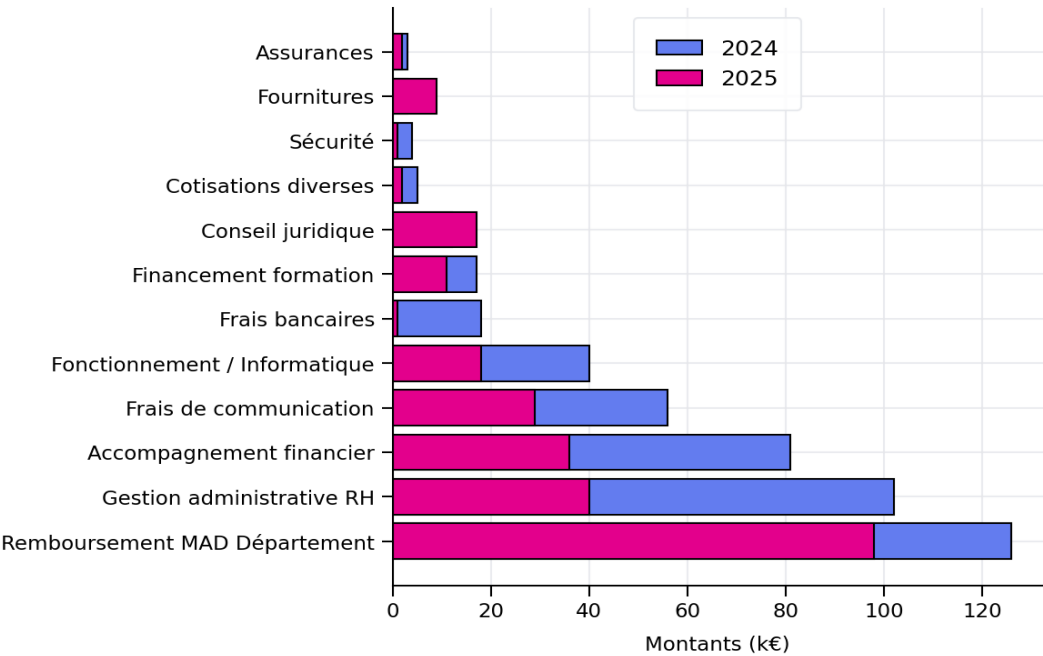
Activité	Membres	Non Membres
Assistance à maitrise d'Ouvrage	31%	7%
Travaux	48%	51%
Gestion des sites	9%	34%
Transition environnementale Nature en Ville	8%	5%
Autres missions	4%	2%
TOTAL	1 872 885 €	501 106 €

Les recettes affichées par la partie « Autre » sont composées des cotisations membres, la fin de l'activité Brigades entretien et quelques produits annexes (subventions d'apprentissage notamment).

Des décisions rapides et structurantes sur les charges

Face à la contraction de l'activité, le GIP a engagé dès avril 2025 une adaptation rapide de sa structure de coûts. Les charges de structure ont ainsi été réduites de 43,6 % en un an. Cette évolution résulte de décisions ciblées visant à préserver l'équilibre financier tout en maintenant les compétences clés nécessaires à la conduite des missions.

Évolution des charges de structure par poste (k€)



ÉQUILIBRES FINANCIERS ET TRAJECTOIRE DU GIP



Le respect d'un taux d'activité minimum de 80 % en faveur des membres fait partie des conditions fondatrices de la relation de quasi-régie entre le GIP et ses membres. Ce taux se base sur le chiffre d'affaires brut, incluant l'activité confiée à des fournisseurs. Le calcul est effectué sur une période glissante de 3 ans, conformément aux exigences réglementaires. Il est souligné que l'effectivité du respect du ratio 80/20 est officiellement constatée lors de l'arrêté des comptes annuel, mais que le suivi en continu en permet d'anticiper et d'ajuster l'activité si nécessaire.

	2023	2024	2025	Moyenne
Membres	82.35%	88.46%	78.89%	80.20%
Non-membres	17.65%	11.54%	21.11%	19.80%

Les activités ont vocation à être équilibrées financièrement au niveau de chaque projet, garantissant à la fois le fait que chaque membre s'acquitte des montants exclusivement liés à l'activité réalisée pour son compte et un équilibre global des comptes du GIP.

Une situation financière saine pour préparer le rebond

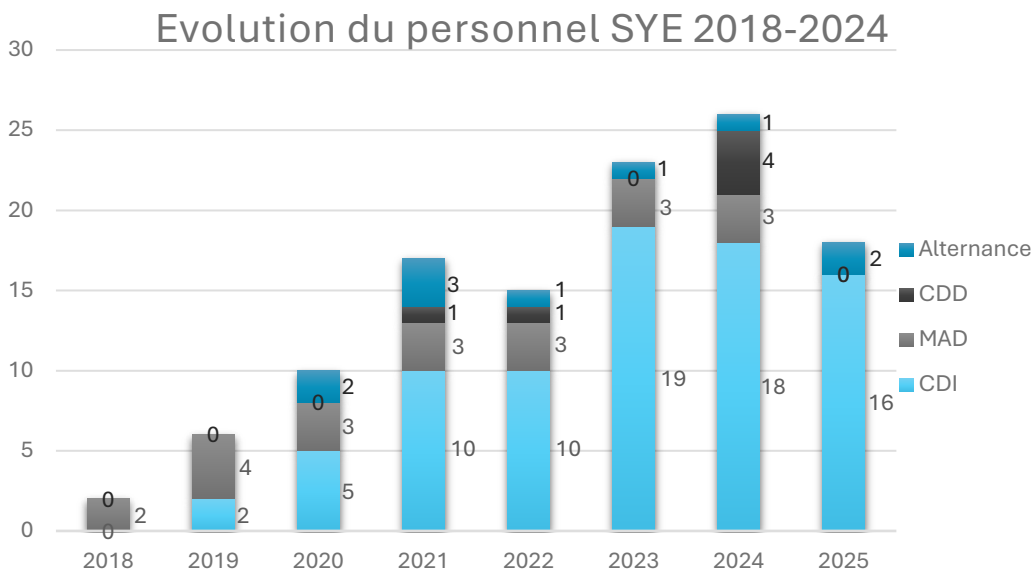
Malgré la diminution de la trésorerie observée sur l'exercice 2025, la situation financière du GIP demeure saine et maîtrisée. Le niveau des disponibilités reste compatible avec les engagements à court et moyen terme, sans recours à l'endettement, et permet d'assurer la continuité de l'activité. La consommation partielle des réserves s'inscrit dans une logique assumée d'absorption d'une conjoncture défavorable, tout en préservant les compétences, les capacités opérationnelles et la qualité du service rendu aux membres.

Parallèlement, le GIP a poursuivi en 2025 une stratégie d'investissements fonciers structurante, visant à sécuriser durablement son potentiel d'activité future. Ces acquisitions et engagements fonciers constituent des actifs stratégiques, indispensables à la mise en œuvre des politiques de compensation écologique et à la préfiguration de projets d'envergure tels que le SNCRR. Si ces investissements pèsent ponctuellement sur la trésorerie, ils renforcent à moyen et long terme la solidité patrimoniale du GIP et sa capacité à générer de nouvelles activités. L'année 2026 s'inscrit ainsi dans une trajectoire de redressement progressif, fondée sur des projets déjà engagés, une structure financière assainie et des actifs fonciers sécurisés, au service des territoires et des membres.

EFFECTIFS

En 2024, l'organisation des effectifs a évolué afin de s'adapter à de nouvelles activités et modalités d'intervention. Cette année 2025 a marqué une phase d'ajustement opérationnel, avec le déploiement de compétences dédiées à l'entretien des espaces, au renforcement de l'ingénierie et à l'accompagnement de projets élargis, en cohérence avec l'évolution de l'offre de services et des missions confiées au GIP.

L'année 2025 constitue un tournant structurel avec la fin complète de la mise à disposition de personnel par le Conseil Départemental des Yvelines. Ce changement met un terme à un mode de fonctionnement antérieur et renforce l'autonomie du GIP dans la gestion de ses ressources humaines. Il contribue également à une meilleure lisibilité des charges de personnel et à une clarification durable de l'organisation interne.

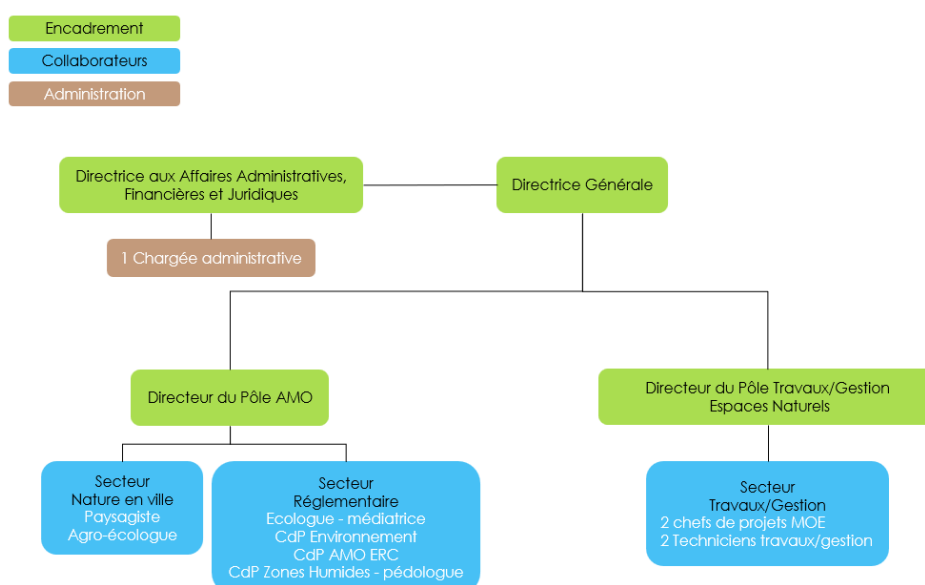


La diminution des effectifs observée en 2025 résulte de choix organisationnels ciblés, pris à l'issue d'analyses de viabilité économique. L'arrêt de la Brigade Entretien des Espaces en début d'année, ainsi que la cessation de l'activité de régie technique dans sa forme initiale, expliquent l'essentiel de cette évolution. Ces ajustements ont permis d'adapter les ressources humaines au volume d'activité constaté, tout en maintenant les compétences essentielles nécessaires à la conduite des projets et à l'accompagnement des territoires.

Entrée en fonction en tant que Directrice Générale à la fin de l'année 2024, Carine BRYSELBOUT a fait le choix de maintenir l'organisation structurée autour des mêmes pôles d'activité. Ce maintien s'inscrit dans une logique de continuité, ces pôles ayant démontré leur efficacité opérationnelle et leur pertinence au service des porteurs de projets et des missions confiées au GIP.

Direction Assistance à Maîtrise d'Œuvre dirigée par Philippe Schwab : Conseil sur la séquence ERC, Evaluations écologiques, Atlas de la Biodiversité Communale, Stratégie foncière, Transformation des espaces urbains, Programme Haies ...

Direction Travaux et Gestion des Espaces naturels dirigée par Alexandre Mari : Travaux d'aménagement et renaturation paysagers (hors urbain), travaux et suivis écologiques sur unités compensatoire en gestion différenciée en maîtrise d'œuvre



En 2025, les équipes du GIP se sont adaptées à de nouvelles demandes des collectivités, notamment sur l'élaboration d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), la production d'outils structurants tels que le Guide de l'arbre, ainsi que sur les thématiques émergentes liées au ruissellement et à la gestion de l'eau. Parallèlement, le GIP a poursuivi le déploiement de sa stratégie foncière, visant à sécuriser les capacités futures de réalisation des projets de compensation écologique et à préparer la préfiguration du SNCRR, dont la mise en œuvre opérationnelle est attendue à compter du 2nd semestre 2026.

ACCUEIL D'ALTERNANTS

Notre rôle d'opérateur environnemental public et nos valeurs nous portent à considérer que la contribution à former la future génération aux enjeux environnementaux et de reconquête écologique des territoires fait partie de notre raison d'être.

Ainsi en 2025, les équipes du GIP ont de nouveau accueilli **3 alternants** : 1 BTS Assistante de gestion d'entreprise, 1 licence Conceptrice Paysagiste et 1 Licence Entomologie



TAXE D'APPRENTISSAGE

La base de calcul de la taxe d'apprentissage et de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) est la masse salariale, c'est-à-dire le montant total des salaires soumis aux cotisations sociales et des avantages en nature versés par l'entreprise (primes, gratifications, indemnités, etc.).

La taxe d'apprentissage est composée de deux parts :

- » Une part principale, versée mensuellement, dont le taux est de 0,59 %, est destinée au financement de l'apprentissage,
- » Un solde, correspondant à un taux de 0,09 %, est destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur, à destination d'un établissement de son choix, éligible à la perception de la taxe.

Depuis la création du GIP et jusqu'en 2023, le solde de la taxe d'apprentissage était fléché vers l'établissement ECEMA de Lyon (École de Commerce et de Management). À compter de 2024, la Direction a souhaité faire évoluer cette pratique en orientant ces montants vers des structures locales, situées dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine, en cohérence avec les valeurs du GIP et pour lesquelles ce soutien peut avoir un impact concret.

En 2024, le solde de la taxe d'apprentissage, d'un montant de 573,94 €, a ainsi été attribué, en accord avec la Direction de la Protection de l'Enfance du Conseil Départemental des Yvelines, à l'Institut Médico-Éducatif de Sartrouville, géré par l'association APAJH, qui accompagne des jeunes en situation de handicap intellectuel au travers de parcours éducatifs et de formation adaptés.

En 2025, le montant du solde de la taxe d'apprentissage s'est élevé à **839 €**. Il a été fléché vers l'IME Les Glycines Avenir APEI, situé à Saint-Germain-en-Laye, établissement secondaire œuvrant en faveur de l'accompagnement éducatif, social et de l'insertion de **jeunes en situation de handicap**.



JUSTIFICATION DE L'ABSENCE DE VOCATION DE MARCHÉ

Par arrêté préfectoral le GIP SYE a été créé en tant qu'opérateur intervenant en quasi-régie des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, Collège 1, et des Mairies, Communautés de Communes, Agglomérations, Métropoles, Etablissements Publics du Collège 2.

Au titre de quasi-régie, d'un GIP fondé par des Collectivités, géré en Conseil d'Administration et Assemblée Générale par les Représentants élus ou nommés par ces Collectivités, au seul bénéfice de ces Collectivités existe de fait le Contrôle Analogue.

Sur cette base le GIP est exempté de la Vocation de Marché étant un service public « interne-externalisé » des Collectivités dont elle propose l'expertise et l'action au quotidien au seul bénéfice commun des Hommes et de la Nature.

Le GIP propose donc un Service public temporaire ou permanent à ses membres qui s'intègre dans le fonctionnement administratif de leur structure conformément à tous les textes prévus par le Code Administratif.



VII. PROSPECTIVES ET PROJETS FUTURS

RÔLE DES MEMBRES DU GIP DANS LA DÉFINITION DE CES OBJECTIFS

Les membres du GIP contribuent à la définition de ces objectifs au travers des différents échanges bilatéraux entre la Directrice Générale et les directeurs techniques et élus respectifs de chaque membre. Ce partage de leurs enjeux, questionnements, ambitions pour l'avenir, ou leur commande innovante de prestation permet au GIP de structurer une vision, une orientation, et de proposer un outil au service de la reconquête écologique du territoire.

En séances de Conseil d'Administration et d'Assemblée Générale avec le soutien du Comité des Parties prenantes, les échanges, questionnements et expression des attentes en matière de performance du GIP (à commencer par une performance en transparence et maîtrise budgétaire) engagent l'administration dans la proposition d'objectifs stratégiques et opérationnels soumis à l'approbation des membres.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques qui guideront la gestion et les activités de Seine & Yvelines Environnement en 2026 seront de :

- Poursuivre les actions d'optimisation des processus administratifs internes (devis, suivis de plans de charges, facturation, contrôle de gestion),
- Mettre en œuvre et commercialiser le SNCRR dont l'agrément est prévu en Aout 2026, le développement du portefeuille foncier virtuel ou via des acquisitions stratégiques, par la préfiguration puis le transfert des actifs vers une filiale du GIP,
- Poursuivre l'offre de service permettant d'influencer la manière d'intégrer le vivant dans le territoire (offre pépinière locale, offre revitalisation des sols dégradés, stratégie guide de l'arbre),
- Remettre en opérationnalité l'équipe de Régie interne permettant d'internaliser la réalisation de travaux d'entretien ne nécessitant pas l'emploi d'engins lourds.



AGREMENT ET DEMARRAGE TRAVAUX SNCRR

Cette année 2026 sera marquée par le dépôt le 12 février 2026 du dossier de demande d'Agrément pour l'exploitation du SNCRR Cœur Vert des Yvelines. A l'issue de l'ensemble des étapes d'instruction l'Arrêté Préfectoral correspondant est attendu pour Aout 2026.

Les marchés de Travaux seront rédigés et publiés par SYE au cours du 1er semestre afin d'assurer un démarrage opérationnel avant la fin de l'année. Ils constitueront le coup d'envoi de la transformation des espaces en vue d'obtenir un gain écologique de haute valeur ainsi qu'un lieu de bien-être et de santé pour tous.



La commercialisation des Unités de Compensation Réglementaires ou Volontaires (Certificats de Biodiversité) est une étape déterminante pour l'équilibre économique du site et conditionne le rythme de réalisation des travaux de cette première tranche de 72 ha sur les 220 ha prévus à terme.

Afin d'élargir le potentiel de commercialisation au-delà de ses propres membres, le GIP fait le choix de créer une Société Coopérative avec le Conseil Départemental des Yvelines et CITALLIOS dont l'immatriculation puis les démarches de transfert de l'Agrément SNCRR seront portés au cours du 2nd semestre 2026.

RÉALISATION DES TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LE RUISSELLEMENT

Après plus d'un an de concertation de l'ensemble des parties prenantes dans le prolongement des Assises Départementales de l'Eau, l'année 2026 sera celle de la mise en œuvre des travaux, s'appuyant essentiellement sur des solutions fondées sur la nature, dans les quatre communes accompagnées par le GIP suite aux grandes inondations provoquées par un ruissellement important en octobre 2024 : Prunay-en-Yvelines, Orcemont, Bullion et Sainte-Mesme.

En tant qu'opérateur environnemental, SYE se chargera pour le compte de ses maîtres d'Ouvrage, de :

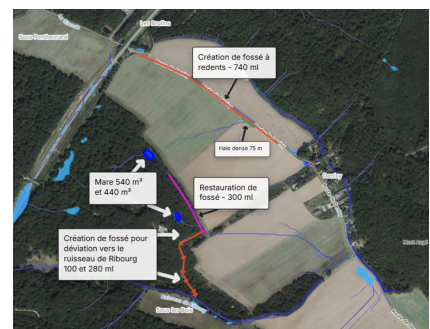
- définir le programme de travaux,
- assurer le dialogue avec les services de l'Etat pour les autorisations environnementales,
- négocier avec les propriétaires et exploitants l'autorisation de réaliser les travaux,
- porter les dossiers auprès des financeurs (fonds vert, AESN, ...) et obtenir un financement exceptionnel de 90% de l'opération pour le compte des communes,
- rédiger les marchés, consulter les entreprises et notifier les meilleures disant après une Commission d'attribution des offres conjointe avec les MO,
- Suivre et réceptionner les travaux.

1 M€ de travaux
financés à 90% par l'Etat

3 637 mètres
de fossés

4 125 m² de mares
temporaires et
parcelles tampon

545 mètres de haies
doubles ou triples



TRANSFORMATION D'ESPACES URBAINS EXEMPLE DE L'APVB

Dans la perspective de l'élaboration à court terme du Schéma Directeur Paysager de la Promenade des Vallons de la Bièvre, reliant Malakoff à Antony, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine nous confie une mission d'étude à l'échelle de l'ensemble du linéaire.

Cette mission vise à établir un diagnostic paysager des entrées, des intersections de voiries et des usages de la promenade mixte, complété par une recherche historique et urbanistique permettant de confronter les partis pris paysagers initiaux aux pratiques actuelles et de retrouver une cohérence départementale.

L'étude intègre également le recensement des projets en devenir des sept communes traversées, susceptibles d'impacter la fréquentation de la promenade, ainsi que des relevés de terrain pour évaluer l'état des cheminements, traversées et espaces verts. Elle permettra enfin d'identifier et de renforcer les liaisons avec les sites patrimoniaux voisins, notamment le Parc de Sceaux.



ET ENCORE BEAUCOUP D'AUTRES PROJETS DE TERRITOIRES

2026 sera encore une année de promesses et d'ambitions écologiques et environnementales, dans laquelle les collaborateurs du GIP s'engagent avec expertise et passion auprès de ses membres historiques tant que nouveaux adhérents. La nouvelle période de mandature pour les municipalités est à ce titre une belle occasion de proposer des méthodes innovantes d'intégration du vivant dans les questions de territoire.

Au programme : signature d'ORE, mission d'écologue référent sur le chantier de la manufacture de Sèvres, maîtrise d'œuvre dans les chantiers de gestion de compensations de routes départementales, d'accompagnement du site des Jeux Olympiques sur la colline d'Elancourt, transformation d'espaces verts urbains pour une meilleure gestion de l'eau, dossiers de financements de projets, accompagnement de maîtres d'ouvrages dans leur stratégie réglementaire assurant une fluidité dans la réalisation de leurs projets et tant d'autres ...

**ET SI NOUS PARLIONS DE VOS AMBITIONS DE RECONQUÊTE
ÉCOLOGIQUE ET D'INTÉGRATION DU VIVANT DANS VOS PROJETS ?**

QUAND LA NATURE RENCONTRE L'INGÉNIOSITÉ



ET VOUS, VOUS AIMERIEZ NOUS PARLER DE VOS
AMBITIONS DE RECONQUÊTE ÉCOLOGIQUE ET
D'INTÉGRATION DU VIVANT DANS VOS PROJETS ?

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS :

www.seine-yvelines-environnement.fr

contact@sy-environnement.fr

<https://www.linkedin.com/company/seine-yvelines-environnement>